

212

CR3.1

Le 23 décembre 2004

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

MRC L'Islet

6212-03-045

TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR (418-643-4143) ET PAR COURRIER RECOMMANDÉ

**Sujet: Demande d'Audiences Publiques en rapport avec le
Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire
à Saint-Cyrille-de-Lessard**

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous vous demandons la tenue d'Audiences publiques en rapport avec le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Nous avons constitué le *Comité de citoyens l'Islet/Saint-Cyrille* et nous représentons les citoyens des municipalités de L'Islet-sur-Mer, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Eugène et l'Islet, qui sont directement visés par le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Nous vivons donc au cœur de la région susceptible d'être touchée par les différentes composantes de ce projet.

Monsieur le Ministre, suite à l'examen que nous avons pu faire des documents mis à la disposition des citoyens par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, nous réalisons que plusieurs informations relatives au projet nous semblent encore manquantes ou méritent un éclairage plus détaillé. De plus, nous constatons que certains éléments du milieu dans lequel nous vivons pourraient être affectés de façon notable à long terme. Nous vous soulignons que nos préoccupations sont associées d'une part aux impacts environnementaux du projet sur notre qualité de vie, notre santé et notre sécurité et, d'autre part, aux coûts qui sont liés à la mise en œuvre de ce projet et qui seront à notre charge pour une période de quelques décennies.

Notre demande d'Audiences publiques s'appuie également sur le fait que la durée de la période allouée pour la consultation de la documentation produite dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet est fortement affectée par la période des Fêtes, ce qui fait que, à titre d'exemple, les documents déposés à la bibliothèque de Saint-Cyrille, qui ne peuvent être consultés que 1 heure par semaine (ce qui est déjà bien peu), ne seront pas disponibles pendant la période des Fêtes.

Les motifs de notre demande sont liés aux préoccupations suivantes :

1- Les risques pour l'eau potable

Monsieur le Ministre, nous connaissons votre préoccupation à l'égard de la protection et de la conservation de la qualité de l'eau potable et, à l'instar de la population québécoise, nous la partageons entièrement. En ce sens, la mise en place d'un site d'enfouissement et surtout, le rejet d'eaux de lixiviation traitées dans la rivière du Bras d'Apic nous préoccupent énormément puisque, vous ne l'ignorez pas, la Municipalité de l'Islet vient de construire sa prise d'alimentation en eau potable dans la rivière du Bras Saint-Nicolas, un cours d'eau dans lequel la rivière du Bras d'Apic se jette. C'est donc dire que notre prise d'eau potable pourrait éventuellement être affectée par un accident technologique ou une erreur humaine au niveau du système de traitement des eaux de lixiviation. Elle pourrait même être éventuellement

reconnue comme étant contaminée suite à un resserrement des normes de qualité ou suite à la prise en considération de nouveaux paramètres de qualité de l'eau potable. Qui sait ce que les prochaines décennies nous réservent ? Non seulement de telles éventualités pourraient avoir des effets sur la santé des citoyens, mais encore elles pourraient se traduire par des coûts financiers importants liés à la relocalisation de la prise d'eau ou encore à des efforts plus importants de traitement de l'eau avant sa distribution.

2- La mise en place d'un lieu d'enfouissement des déchets dans des sols perméables

Nous sommes préoccupés aussi par les impacts potentiels qui pourraient affecter les eaux souterraines au niveau du site choisi pour l'établissement du lieu d'enfouissement à Saint-Cyrille. Bien que le projet prévoit la pose de membranes, quelle est l'assurance que, advenant un accident, les eaux de lixiviation ne percoleront pas dans le till sous-jacent ? Il nous semble qu'un tel site est plus sécuritaire lorsqu'il est construit sur des dépôts d'argile imperméable.

3- Les risques associés à la circulation

Nous sommes également très préoccupés par les impacts associés au transport des déchets puisque actuellement, nous avons à vivre avec les risques associés au camionnage très intense durant la période estivale (transport du bois en provenance du port de Cacouna). En particulier, le passage des camions dans Saint-Eugène et dans Saint-Cyrille-de-Lessard représente des risques accrus d'accidents dans des petites localités où les citoyens ne peuvent compter de façon régulière sur des voies piétonnes ou des trottoirs pour se déplacer le long de la route 285 durant la période hivernale, alors que les remblais de neige forcent les gens à marcher directement sur la chaussée. Ces risques visent notamment les personnes âgées et les enfants de nos communautés et nous en sommes très inquiets.

4- Un processus de sélection de site peu convaincant

Tel que rapporté en quelques pages dans la documentation mise à la disposition des citoyens, le processus de sélection de site a été conduit, il nous semble, de façon discutable. Ainsi, l'alternative qui consiste à agrandir le site d'enfouissement actuel de l'Anse-à-Gilles a, à notre avis, été écartée trop rapidement et les arguments utilisés pour cet abandon nous semblent peu convaincants. En effet, bien que cette option ait été identifiée en 2001 comme étant la meilleure solution à la gestion des matières résiduelles de la région, la documentation consultée fait référence à l'abandon de cette alternative en raison d'une décision défavorable de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Cette position nous semble injustifiée et nous croyons qu'elle ne reflète pas le consensus social local et régional tel que nous le percevons. Nous croyons qu'une commission d'Audiences publiques doit se pencher sur toute la question de la sélection et du choix d'un site pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement des déchets. Cette partie de l'étude d'impact nous semble peu appuyée et mérite un examen plus approfondi. Nous croyons qu'une revue du processus de sélection devrait être menée de façon très sérieuse en faisant la balance des avantages et des inconvénients liés d'une part à la perte d'aires zonées agricoles et d'autre part, aux gains environnementaux et économiques de l'agrandissement du site actuel de l'Anse-à-Gilles. Parmi les avantages de l'agrandissement du LES actuel, il faut souligner, entre autres, les quelques éléments suivants :

- Le site de l'Anse-à-Gilles ne représente aucun risque pour l'alimentation en eau potable, compte tenu de la localisation de ce site à proximité du fleuve et de l'absence d'utilisateurs en aval. Le choix d'un autre site, notamment celui de Saint-Cyrille-de-Lessard, peut comporter des risques associés au rejet des eaux de lixiviation traitées dans un cours d'eau ou une nappe souterraine qui servent à l'alimentation en eau potable.
- Les eaux de lixiviation du site de l'Anse-à-Gilles pourraient être dirigées vers l'usine d'épuration de l'Islet, localisée à proximité, comme c'est le cas actuellement. L'utilisation de l'usine d'épuration actuelle comporte des avantages économiques certains lorsque comparés aux coûts qui seront liés à la mise en place et à l'opération sur quelques décennies d'un nouveau système de traitement des eaux de lixiviation à Saint-Cyrille-de-Lessard ou ailleurs sur le territoire.

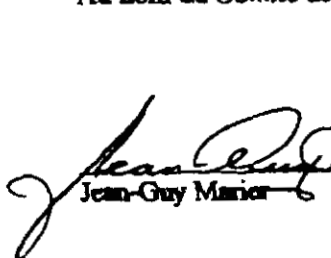
- Le site de l'Anse-à-Gilles peut être construit sur des dépôts argileux, ce qui implique une sécurité accrue comparativement à un autre emplacement, comme celui de Saint-Cyrille, où de tels dépôts imperméables ne sont pas présents.
- Le site de l'Anse-à-Gilles est localisé beaucoup plus près du centre de gravité de la zone à desservir, ce qui implique que les dérangements et les risques liés à la circulation des camions s'étendront sur des territoires plus restreints, à proximité des zones génératrices de matières résiduelles. Il faut aussi souligner que le fait de concentrer les activités de camionnage à proximité des sites de production conduit à des coûts de transport significativement plus faibles ce qui, sur une période de plus de 25 ans, représente des économies appréciables pour l'ensemble des citoyens de la région.
- Le suivi environnemental du site de l'Anse-à-Gilles doit être mené pendant toute la période de post-fermeture, soit sur une vingtaine d'années au moins. Les coûts de ce suivi, s'ils sont incorporés au suivi d'un agrandissement au même endroit, seront certainement moindres que les coûts qui devront s'ajouter pour effectuer le suivi d'un nouveau site, à Saint-Cyrille-de-Lessard ou ailleurs dans la région.

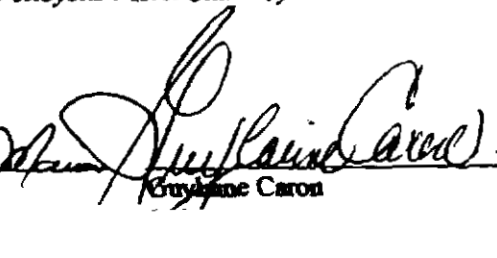
Monsieur le Ministre, il nous apparaît clair que le projet de mise en place d'un lieu d'enfouissement des déchets à Saint-Cyrille-de-Lessard, tel que formulé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny, doit faire l'objet d'un débat public élargi compte tenu des préoccupations exprimées par plusieurs de nos concitoyens à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux soulevés par ce projet, dont quelques-uns sont évoqués dans la présente. Bien que des séances d'information aient été tenues par les promoteurs du projet, elles ont été peu publicisées et plusieurs informations qui faisaient l'objet de demandes de la part des citoyens n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes. De plus, comme mentionné au début de la présente, l'accès à la documentation est réduit, notamment à Saint-Cyrille, puisque les documents ne peuvent être consultés par les citoyens qu'aux heures d'ouverture de la bibliothèque, soit une heure par semaine, avec une fermeture complète pendant la période des Fêtes.

En conclusion, étant donné les répercussions environnementales et économiques à long terme qui pourront découler des décisions qui seront prises à court terme par les autorités locales et par le gouvernement, il nous apparaît essentiel de faire en sorte que la population visée puisse être informée convenablement et puisse s'exprimer concernant ce projet, dont la mise en œuvre s'étendra sur les prochaines décennies.

Nous vous remercions à l'avance pour l'attention que vous accorderez à la présente demande pour la tenue d'une Audience publique et nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Au nom du Comité de citoyens l'Islet/Saint-Cyrille


Jean-Guy Marier


Guydiane Caron


Alain Caron